

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 239-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.287

Déposée le: 11.09.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rüegsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Mettre immédiatement un terme aux irrégularités dans le Jura bernois !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'examiner ou de faire examiner si, outre l'illustre affaire Moutier, qui a occupé le Tribunal administratif, le Jura bernois a été le théâtre d'autres manquements systématiques ou interprétations « généreuses » ;
2. d'expliquer comment il entend régler l'affaire Moutier et fournir à ce sujet des informations transparentes ;
3. de prendre des mesures pour empêcher autant que possible toute nouvelle interprétation erronée ou irrégularité systématique.

Développement :

Selon le jugement du Tribunal administratif, la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier a fait l'objet de très nombreuses tricheries. Quelques jours après la décision, samedi dernier, le

Journal du Jura révélait que la commune avait facturé au canton et aux parents des coûts beaucoup trop élevés pour les écoles à journée continue.

Une séparatiste transfère ses papiers à Moutier pour pouvoir continuer de siéger au Conseil du Jura bernois et au Grand Conseil. Elle écrit une thèse, travaille et vit pourtant toujours à Berne.

A Moutier, l'interprétation « généreuse » des bases légales bernoises existantes a-t-elle été érigée en système ? Communes et canton collaborent dans de très nombreux autres domaines. Observe-t-on aussi des irrégularités ailleurs ? Cela serait inadmissible.

Le Conseil-exécutif est chargé de se pencher sur les affaires esquissées ci-dessus afin de déterminer s'il s'agit d'exceptions dues au hasard, et de présenter un rapport au Grand Conseil.

Motivation de l'urgence : les doutes, justifiés, doivent être dissipés au plus vite.

Destinataire

- Grand Conseil